

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 7 novembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	2	12	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEGAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. BORGEOT.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. DUPONT Jean-François, M. FOUILLAND, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à Mme BERGER), Mme LEVILLAIN (pouvoir à M. DUPONT Noël), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEGAIS), M. MARTINEZ (pouvoir à M. de LEMPS).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Fatih KAYGISIZ, Secrétaire de séance.

Produits irrécouvrables et admission en non-valeur**Rapporteur : M. CRACCHIOLO**

Il est fait part d'une demande de Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, receveur de Haut-Bugey Agglomération, sollicitant l'admission en non-valeur des produits dont il n'arrive pas à obtenir le recouvrement, principalement en raison de clôture pour insuffisance d'actif des sociétés débiltrices, lorsque les restes à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuite, ou ordonnance d'effacement de dettes, ou que les poursuites engagées sont restées sans effet.

L'état des pièces irrécouvrables est arrêté à la date du 5 août 2024.

Le Conseil d'agglomération,
Par 64 voix pour,

- **REPARTIT** en non-valeur et en créances dites « éteintes » de la façon suivante les produits dont la liste figure en annexe.

☞ **Créances admises en non valeur (c/6541)**

Budget	Période	Montant
Principal	2020-2022	44 354,89 €
Assainissement	2021-2022	74 905,04 €
Eau	2021-2022	49 186,00 €
TOTAL		168 445,93 €

☞ **Créances éteintes (c/6542)**

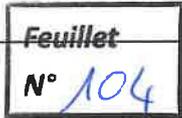
Budget	Période	Montant
Principal	2021-2023	29 859,58 €
Assainissement	2021-2023	37 407,41 €
Eau	2021-2023	37 987,84 €
TOTAL		105 254,83 €

- **DONNE** décharge à Monsieur le Chef du Service Gestion Comptable d'Oyonnax pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront mandatées sur l'exercice 2024 aux articles 6541 et 6542 des budgets intéressés.

Fait à Oyonnax, le 15 novembre 2024.

Le Président,





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Produits irrécouvrables et admission en non-valeur.

.....

Date de décision: 14/11/2024

Date de réception de l'accusé 21/11/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 141124_2024151

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241114-141124_2024151-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 11-Produits irrecouvrables-non-valeur.pdf (99_DE-001-200042935-20241114-141124_2024151-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : ANNEXE LISTE NV 14112024.pdf (21_RP-001-200042935-20241114-141124_2024151-DE-1-1_2.pdf)

Annexe-délib-PRODUITS-IRRECOUVRABLES